

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 mai 2014

MODULATION CONTRIBUTIONS ENTREPRISES - (N° 1874)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF9

présenté par
M. Sansu, rapporteur

ARTICLE 4

Supprimer l'alinéa 14.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence : en l'état du texte, l'alinéa 14 est redondant avec les alinéas 15 et 16.